



## MISSION D'ÉTUDE AUPRÈS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES ET FRANÇAISES

### Fiche synthèse

- ACTIVITÉ**
- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les institutions européennes (DANRIE) en collaboration avec la Commission des finances publiques (CFP) de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ)
  - Bruxelles (Belgique) et Paris (France)
  - 15 au 18 février 2016
- PARTICIPANTS**
- M. Raymond Bernier, député de Montmorency et président de la Commission des finances publiques
  - M. André Spénard, député de Beauce-Nord, membre de la DANRIE et vice-président de la Commission des finances publiques
  - M. Alain Therrien, député de Sanguinet et membre de la Commission des finances publiques
  - M. Pierre Giguère, député de Saint-Maurice et membre de la DANRIE
  - M. Jacques Gagnon, directeur du Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale.
- CONTEXTE**
- La DANRIE a pour mandat de maintenir et de renforcer l'efficacité de l'ANQ en tirant profit des expériences et des pratiques des institutions européennes, tout en assurant la représentation des intérêts québécois auprès de ces dernières.
  - La présente mission avait pour objectif d'établir des ponts entre les travaux parlementaires et les relations interparlementaires en centrant son programme sur le phénomène du recours aux paradis fiscaux à des fins d'évasion et d'évitement fiscaux, un mandat d'initiative adopté par la CFP.
- THÈMES**
- Les paradis fiscaux
  - L'évasion et l'évitement fiscaux
  - Les échanges automatiques de renseignements fiscaux
  - Les schémas d'évasion fiscale
  - Les conventions fiscales
  - L'harmonisation fiscale
  - Les lois et règlements
  - Les prix de transfert
  - Les activités de surveillance et d'enquête.

## **OBJECTIFS ET ENJEUX**

- Présenter le mandat de la CFP, faire état de ses travaux et discuter de la situation du Québec en ce qui a trait au recours aux paradis fiscaux.
- Prendre en considération et comprendre la dimension internationale du phénomène afin de l'intégrer aux travaux de la Commission.
- S'enquérir des enjeux européens sur ce thème, bénéficier des expériences conduites jusqu'à présent et s'inspirer des pratiques en vigueur ou en développement.
- Consolider la position de l'ANQ en tant qu'interlocuteur crédible et élargir son réseau au sein des institutions européennes.
- Renforcer les connaissances générales des députés québécois à l'égard du fonctionnement des institutions européennes.

## **COMMENTAIRES/CONCLUSIONS**

- Au terme de cette mission, les membres de la délégation se sont entretenus avec 17 intervenants provenant de 11 organismes. Le Groupe d'États contre la corruption (Conseil de l'Europe), l'Office européen de lutte antifraude (Union européenne), la Commission spéciale sur les rescrits fiscaux (Parlement européen), l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), des commissions parlementaires de l'Assemblée nationale française et du Sénat français, la Direction nationale d'enquêtes fiscales (DNEF) du ministère des Finances et des Comptes publics de la République française et le Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins (TRACFIN) figuraient à la liste des intervenants rencontrés.
- Ces rencontres ont permis d'étudier les enjeux européens et français associés à l'utilisation des paradis fiscaux et les moyens mis en œuvre pour les contrer.
- Les membres de la délégation ont constaté l'importance du rôle des parlementaires, de la législation, de la réglementation, de la lutte à la fraude et la corruption ainsi que de la collaboration internationale dans la lutte à l'évasion et l'évitement fiscaux.
- Considérant que l'objectif premier était de lier la mission au mandat d'initiative de la CFP. Cela a permis de comparer les situations européenne et française avec celle du Québec, de confirmer des constats, d'approfondir des pistes de réflexion et d'en alimenter de nouvelles en prévision des prochaines journées d'audition et de la rédaction du rapport.

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS  
(SUITE)**

- Plusieurs thèmes prioritaires identifiés par les parlementaires dans le cadre du mandat d'initiative de la Commission ont été abordés. Il importe de souligner la pertinence des discussions portant sur les échanges automatiques de renseignements à des fins fiscales, les schémas d'évasion fiscale, les prix de transfert et les conventions fiscales. À cet effet, M. Gagnon est venu présenter les conclusions des rencontres et des discussions de la mission devant la CFP pour le bénéfice de tous les membres.
- Les députés ont eu l'occasion de dialoguer avec leurs homologues de l'Assemblée nationale française et du Sénat français. Plus précisément, ils ont rencontré des membres de commissions de chacune des deux chambres qui ont piloté des mandats similaires. Il ressort des conversations que la lutte à l'évasion et l'évitement fiscaux leur est également prioritaire et qu'en tant que législateurs, ils devront éventuellement s'attarder à la mise en oeuvre des mesures recommandées par l'OCDE concernant la lutte à la concurrence fiscale.
- En terminant, la mission a permis d'établir des contacts avec la Direction générale de la fiscalité de l'Union douanière de la Commission européenne, la Commission spéciale sur les rescrits fiscaux du Parlement européen, l'OCDE, la DNEF et le TRACFIN. Ces instances européennes n'avaient jamais été rencontrées par la DANRIE.

**COÛT**

- Per diem et autres frais	10 617,57 \$
- Transport	6 244,47 \$
<b>Total</b>	<b>16 862,04 \$</b>